

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par

M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 8 BIS

I. – À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« pour les véhicules des flottes captives ».

II. – En conséquence, à la fin de la première phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« des flottes captives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à restaurer l'article de notre collègue Julien Bayou afin d'autoriser l'utilisation des huiles alimentaires usagées pour tous les véhicules.